



# Bulletin départemental n°276 BIS

## Du 19 mars 2018



### Sommaire:

#### Pôle 1er degré :

#### **ERRATUM : Appels à candidature sur postes à profil RS18**

- Ajout fiche de poste conseiller pédagogique chargé de l'accompagnement des sciences et technologies à l'école primaire

- Modification fiche de poste Conseiller pédagogique départemental LVE à dominante langue régionale, rattaché à la

DSDEN

## POSTES PROFIL PHASE PRINCIPALE MOUVEMENT 2018

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

### 1/ Postes à profil circonscription ASH :

- 1 poste d'enseignant spécialisé au centre éducatif fermé de Montfavet

### 2/ Postes « scolarisation des moins de 3 ans »

- EMPU Les cordeliers - APT  
**La commission d'entretien aura lieu le vendredi 6 avril matin à l'IEN d'Apt.**

### 3/ Postes de conseillers pédagogiques :

- Conseiller pédagogique départemental chargé de l'éducation artistique et visuelle, rattaché à la DSDEN
- Conseiller pédagogique départemental LV, rattaché à la DSDEN
- Conseiller pédagogique départemental LVE à dominante langue régionale, rattaché à la DSDEN
- Conseiller pédagogique départemental chargé de l'accompagnement des sciences et des technologies à l'école primaire (ASTEP), rattaché à la DSDEN

### 4/ Poste de direction d'école REP+

- EMPU St Jean – AVIGNON  
**La commission d'entretien aura lieu le vendredi 6 avril après-midi à la DSDEN.**
- EEPU La colline - CAVAILLON

**\* Les dates des commissions d'entretien seront communiquées ultérieurement.**

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D.

## **CONSEILLER PEDAGOGIQUE CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES A L'ECOLE PRIMAIRE (ASTEP)**

Pôle 1<sup>er</sup> degré  
Moyens - RH

**RESPONSABLE** : Adjoint au Directeur académique en charge du premier degré  
**PILOTE** : Inspecteur de l'Education nationale, chargé de la mission Sciences expérimentales et technologie.

**PROFIL** : détenteur du CAFIPEMF, PE titulaire d'un diplôme universitaire en sciences indispensable

**Lieu de rattachement** : DSDEN de Vaucluse

### **MISSIONS DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN CHARGE DE L'ASTEP**

- **Promouvoir l'ASTEP au sein du département**
- **Assurer le lien avec l'Université de Sciences d'Avignon et les différents partenaires scientifiques locaux**
- **Seconder l'IEN en charge de la mission technologie et Sciences dans le pilotage des actions ASTEP**
- **Accompagner les enseignants dans leur démarche de formation en Sciences et Technologie**
- **Diffuser et valoriser les actions ASTEP**
- **Mettre en ligne les documents correspondant aux projets ASTEP conduits dans les classes**
- **Répondre aux exigences du plan national ASTEP**

**Le rôle des ASTEP** est d'assurer un rôle d'accompagnateur et de seconder les enseignants dans la programmation et la mise en œuvre d'une démarche scientifique conforme aux programmes de l'école primaire.

Ils sont ainsi amenés à :

- Présenter, expliciter des savoirs et savoir-faire scientifiques ;
- Stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'autonomie des élèves ;
- Eveiller des passions et pourquoi pas créer de futures vocations ;
- Aider à la mise en œuvre de la démarche d'investigation conduite sous la responsabilité de l'enseignant ;
- Compléter la formation continue des enseignants dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage de compétences.

### **Les formes de l'accompagnement**

L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- **Accompagnement en classe** : participation aux séances de sciences et de technologie une demi-journée par semaine pendant au moins sept semaines consécutives ;
- **Accompagnement de parrainage** : suivi sur la durée qui s'appuie sur des échanges écrits, téléphoniques ou électroniques avec l'enseignant et les élèves ;

- **Accompagnement à distance** : échanges entre le scientifique et l'enseignant par le biais des technologies de l'information et de la communication, courriel, liste de discussion, forum...
- **Accompagnement en formation initiale ou continue** des enseignants ;
- **Accompagnement de projets collaboratifs** : mise en relation de plusieurs classes, de plusieurs circonscriptions, départements voire de différents pays pour travailler sur un projet scientifique commun ;
- **Accompagnement dans la production de ressources pour les enseignants**, sites, ouvrages, mallettes sciences...

Les actions ASTEP peuvent combiner plusieurs modalités de fonctionnement, en associant par exemple un accompagnement en présentiel et à distance.

### **QUALITES REQUISES**

**Posséder** une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et **Maîtriser** ses attitudes et son exemplarité

Etre capable **de travailler en équipe** avec un sens permanent de l'intérêt général et donc **se rendre disponible et réactif** afin de faire face aux éventuelles urgences

**Enrichir** quotidiennement sa connaissance

**Maîtriser** l'outil informatique.

### **INDEMNITES**

Les conseillers pédagogiques perçoivent la NBI de 27 points et l'indemnité de conseiller pédagogique (1000 € bruts par an).

## POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE en charge des langues vivantes étrangères et de la langue régionale

**Responsable** : inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie

**PILOTE** : inspecteur de l'Education Nationale, chargé des langues vivantes

**Lieu de rattachement** : Direction Académique de Vaucluse

**PROFIL** : détenteur du CAFIPEMF et excellente maîtrise de la langue régionale

### Les missions générales :

Un poste de conseiller pédagogique langues vivantes et langue régionale est ouvert auprès de l'IEN coordonnateur du dossier. Sous sa conduite, il doit contribuer à l'amélioration des résultats des élèves et notamment à l'obtention du niveau A1 du cadre européen en LVE et langue régionale. Il est membre du groupe départemental langues vivantes, langue régionale et langues et cultures d'origine, qui fixe les modalités de mise en œuvre de la politique définie par le DASEN..

1/ Langues vivantes étrangères : ces missions sont exercées en étroite concertation avec les conseillers pédagogiques départementaux LVE.

- Formation des enseignants : élaboration des contenus et participation ponctuelle aux stages de formation continue organisés dans le département et suivi d'un contingent d'enseignants y ayant participé.
- Formation et suivi de l'équipe ressources départementales langues vivantes.
- Habilitation des enseignants en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Participation à l'organisation du challenge langues vivantes dans le département.
- 

2/ Langue régionale

- Accompagnement de la politique académique et départementale dans le domaine de l'enseignement des langues régionales : suivi des dossiers, bilans statistiques, carte des langues.
- Formation pédagogique et linguistique des enseignants des écoles : élaboration de contenus de formation, prise en charge de stages de formation continue et d'animations pédagogiques.
- Suivi, présentiel ou à distance, des enseignants : observations en classe, interventions dans le cadre des concertations, recours aux TUIC.
- Habilitation des enseignants en langue provençale en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en langue régionale avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- En concertation avec l'IEN coordonnateur, relations avec les associations locales et nationales agissant dans le domaine de la diffusion de la langue régionale.



Les candidats devront :

- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue régionale
- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue vivante étrangère
- Soit être titulaire d'un diplôme universitaire sanctionnant des études en provençal et / ou avoir obtenu une habilitation en provençal
- Soit avoir acquis une expérience professionnelle dans l'enseignement du provençal et avoir obtenu une habilitation en provençal.
- Dans tous les cas être inscrit sur la liste d'aptitude.

2/2

### **Indemnités**

Les conseillers pédagogiques perçoivent la NBI de 27 points et l'indemnité de conseiller pédagogique (1000€ bruts par an).